

## Les différentes permanences

### TOULON

Siège 146, avenue du Maréchal Foch - 83000 Toulon

#### Bureau d'aide aux victimes

Tribunal judiciaire de Toulon - Place Gabriel Peri

Maison de services publics 1624, vieux chemin de Ste Musse

La Beaucaire Espace Beaucaire - Avenue Albert Camus

Maison de justice Place Besagne - traverse des Minimes

Tribunal judiciaire Palais Leclerc

### SOLLIÈS-PONT

Siège Communauté de Communes 1193 route des Sénéès

### LA SEYNE-SUR-MER

Maison de justice

Le Germinal A4 - Berthe - 98 Avenue Louis Pergaud

Commissariat Police Nationale - Avenue du Maréchal Juin

### HYÈRES

Point d'accès au droit 16, place de la République

Commissariat Police Nationale - Chemin de la demi-lune

### BRIGNOLES

Gendarmerie 1, avenue Jean Moulin

Point d'accès au droit Quartier de Paris - 6, route du Val

### LE BEAUSSET

Pôle St Exupéry 80, chemin du Rouve

### LA GARDE

Commissariat Police Nationale - 189, avenue J. Duclos

### LE LUC EN PROVENCE

CCAS 20 bis, rue de la République

### LE MUY

Maison des associations 2, rue Joachim Ollivier

### SAINT MAXIMIN

Point d'accès au droit 6, rue des poilus

### SAINT RAPHAËL

Maison des droits 287, avenue de Valescure

### DRAGUIGNAN

Centre Joseph Collomp 33, rue Georges Cisson

Bureau d'aide aux victimes 11, rue P. Clément

Tribunal judiciaire de Draguignan

Point d'accès au droit 267 av de Verdun, îlot 11 B

Commissariat Police Nationale - 22, rue O. Descamps

### FRÉJUS

Point d'accès au droit 63, rue de l'Argentière

### SAINTE MAXIME

CCAS 10, boulevard A. Briand

### LA FARLÈDE

Gendarmerie 200, route départementale 97

Avec le soutien de nos partenaires :



Tél. 04 98 00 46 80

Toutes nos interventions sont confidentielles et gratuites

# AAVV

Association d'Aide aux Victimes  
d'Infractions du Var

## Service d'aide aux victimes

### Victime d'une infraction

Agressions, violences, violences conjugales,  
viols, abus sexuels, vols, abus de confiance,  
accidents de la circulation...

### Accueil, Écoute, Soutien

Nos juristes vous informent sur vos démarches,  
un soutien psychologique est assuré par nos  
psychologues cliniciens formés à l'accueil des victimes.

Siège :

Immeuble l'Observatoire - 146, av. Maréchal Foch  
83000 Toulon

Tél. 04 98 00 46 80

e-mail : [contact@aaviv.fr](mailto:contact@aaviv.fr)

AGRÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE



## **Vous avez été victime d'une infraction.**

- Agression
- Violences
- Violences conjugales
- Viol
- Abus sexuel
- Vol
- Abus de confiance
- Accident de la circulation
- Non présentation d'enfant
- Non paiement de pension alimentaire
- Dégradations

## **Vous vous posez des questions ?**

- Comment porter plainte ?
- Et après la plainte ?
- Comment obtenir des dommages et intérêts ?
- La réparation de vos préjudices ?
- L'expertise médical  
Quand ?  
Son déroulement ?
- La constitution de partie civile ?
- Quand s'adresser à :  
Un huissier  
Un avocat  
Un juge des enfants  
Un juge aux affaires familiales

## **Si vous le souhaitez l'A.A.V.I.V. peut :**

- Vous informer sur vos droits et vous expliquer les démarches et procédures.
- Vous aider à établir vos dossiers.
- Vous informer sur le recouvrement de vos dommages et intérêts et la réparation de vos préjudices.
- Vous proposer un soutien psychologique.